



RESSOURCES FALCO

**ÉTATS FINANCIERS
(en dollars canadiens)**

**POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 30 JUIN 2018 ET 2017**



Le 18 septembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources Falco Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Ressources Falco Ltée, qui comprennent les bilans aux 30 juin 2018 et 2017, les états de la perte et du résultat global, les états des flux de trésorerie et les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T: +1 514 205-5000, F: +1 514 876-1502*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Falco Ltée au 30 juin 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui décrit les questions et les situations qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de Ressources Falco Ltée à poursuivre son exploitation.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122718

Ressources Falco

Bilans

Aux 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

| | 30 juin 2018 | 30 juin 2017 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Actif courant | | |
| Trésorerie | 8 932 271 | 53 395 140 |
| Comptes débiteurs (note 6) | 4 590 387 | 2 134 296 |
| Charges payées d'avance et autres actifs | 415 654 | 74 517 |
| | <u>13 938 312</u> | <u>55 603 953</u> |
| Actif non courant | | |
| Trésorerie affectée (note 7) | 905 000 | - |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 100 691 463 | 9 729 574 |
| Options sur propriétés (note 8) | - | 375 000 |
| Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9) | 22 308 274 | 42 144 452 |
| | <u>123 904 737</u> | <u>52 249 026</u> |
| Total de l'actif | <u>137 843 049</u> | <u>107 852 979</u> |
| Passif | | |
| Passif courant | | |
| Comptes créditeurs et frais courus (note 10) | 25 764 267 | 5 348 364 |
| Passif éventuellement payable (note 11) | 10 000 000 | 10 000 000 |
| Prime différée sur les actions accréditatives (note 13) | 489 851 | 2 284 567 |
| | <u>36 254 118</u> | <u>17 632 931</u> |
| Passif non courant | | |
| Impôts sur le résultat différés (note 17) | 9 319 000 | 6 575 443 |
| Passif à long terme pour l'acquisition d'une propriété (note 8) | - | 946 900 |
| | <u>9 319 000</u> | <u>7 522 343</u> |
| Total du passif | <u>45 573 118</u> | <u>25 155 274</u> |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Ressources Falco | | |
| Capital-actions (note 14) | 103 235 749 | 95 306 645 |
| Débeture convertible (note 12) | 6 875 000 | - |
| Bons de souscription (Note 15) | 4 800 822 | 8 783 009 |
| Surplus d'apport | 8 422 780 | 3 087 664 |
| Déficit | (31 064 420) | (24 479 613) |
| Total des capitaux propres | <u>92 269 931</u> | <u>82 697 705</u> |
| Total du passif et des capitaux propres | <u>137 843 049</u> | <u>107 852 979</u> |

Continuité de l'exploitation (note 1)

Engagements (Note 25)

Événement postérieur à la date du bilan (note 26)

Approuvé au nom du conseil d'administration :

“Luc Lessard”

Administrateur

“Paola Farnesi”

Administratrice

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco

États de la perte et de la perte globale

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Charges | | |
| Consultants et rémunération (note 20) | 3 682 744 | 2 405 978 |
| Rémunération fondée sur des actions (note 16) | 1 389 666 | 799 344 |
| Honoraires professionnels | 619 475 | 469 767 |
| Frais de bureau et administratifs (note 20) | 488 459 | 332 454 |
| Frais de déplacement | 421 401 | 281 633 |
| Relations avec les investisseurs et les actionnaires | 336 183 | 374 435 |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9) | - | 53 894 |
| Amortissement (note 8) | 12 761 | 12 761 |
| | <u>(6 950 689)</u> | <u>(4 730 266)</u> |
| Perte d'exploitation | | |
| Produit d'intérêt | 425 092 | 268 858 |
| Charge d'intérêt (notes 12 et 20) | (707 454) | (726 267) |
| Perte de change | (2 356) | (17 128) |
| Autres produits – prime liée aux actions accréditives (note 13) | 3 394 157 | 3 394 157 |
| | <u>(3 841 250)</u> | <u>(4 232 170)</u> |
| Perte avant les impôts sur le résultat | | |
| Charge d'impôts sur le résultat différés (note 17) | (2 743 557) | (2 751 443) |
| | <u>(6 584 807)</u> | <u>(6 983 613)</u> |
| Perte nette et perte globale | | |
| | <u>(6 584 807)</u> | <u>(6 983 613)</u> |
| Perte nette par action ordinaire | | |
| De base et diluée (note 18) | (0,04) | (0,05) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | | |
| De base et dilué (note 18) | <u>184 869 855</u> | <u>139 709 342</u> |

La perte nette et la perte globale sont entièrement attribuables aux actionnaires de Ressources Falco.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette | (6 584 807) | (6 983 613) |
| Ajustements : | | |
| Rémunération fondée sur des actions (note 16) | 1 389 666 | 799 344 |
| Amortissement (note 8) | 12 761 | 12 761 |
| Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 9) | - | 53 894 |
| Autres produits – prime liée aux actions accréditives (note 13) | (3 394 157) | (972 633) |
| Charge d'impôts sur le résultat différés (note 17) | 2 743 557 | 2 751 443 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement : | | |
| Comptes débiteurs | (1 828 311) | (786 528) |
| Charges payées d'avance et autres actifs | (341 137) | 30 196 |
| Comptes créditeurs et frais courus | 3 644 146 | (264 395) |
| Flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation | (4 358 282) | (5 359 531) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (38 300 969) | (5 256 613) |
| Dépôts d'exploration | - | 116 000 |
| Ajouts aux options sur propriétés | - | (375 000) |
| Investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation, nets des crédits gouvernementaux reçus | (16 301 916) | (17 198 468) |
| Augmentation de la trésorerie affectée (note 7) | (905 000) | - |
| Flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'investissement | (55 507 885) | (22 714 081) |
| Activités de financement | | |
| Produit de l'émission d'une débenture convertible, net des frais d'émission (note 12) | 6 875 000 | - |
| Produit de l'émission d'actions dans le cadre de financements publics par voie de prise ferme (note 14) | - | 54 626 415 |
| Produit de l'émission d'actions accréditives (note 14) | 8 500 401 | 10 573 408 |
| Produit de placements privés (note 14) | - | 10 799 600 |
| Produit de la levée de bons de souscription (note 15) | - | 54 394 |
| Produit de la levée d'options d'achat d'actions (note 16) | 794 169 | 345 146 |
| Paiement de frais d'émission d'actions | (766 272) | (4 319 716) |
| Flux de trésorerie nets générés dans le cadre des activités de financement | 15 403 298 | 72 079 247 |
| (Diminution) augmentation de la trésorerie | (44 462 869) | 44 005 635 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 53 395 140 | 9 389 505 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 8 932 271 | 53 395 140 |
| Renseignements supplémentaires (note 22) | | |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

| | Nombre d'actions en circulation | Capital- actions \$ | Débiteure convertible | Bons de souscription \$ | Surplus d'apport \$ | Déficit \$ | Total \$ |
|--|---------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------|-------------------|
| Solde au 30 juin 2017 | 179 644 768 | 95 306 645 | - | 8 783 009 | 3 087 664 | (24 479 613) | 82 697 705 |
| Perte nette et perte globale | - | - | - | - | - | (6 584 807) | (6 584 807) |
| Émission d'actions ordinaires à l'achat d'une propriété (note 8) | 350 000 | 402 500 | - | - | - | - | 402 500 |
| Émission de bons de souscriptions à l'achat d'une propriété (note 8) | - | - | - | 297 500 | - | - | 297 500 |
| Bons de souscription expirés (note 15) | - | - | - | (4 279 687) | 4 279 687 | - | - |
| Placement privé (note 14) : | | | | | | | |
| Émission d'actions accréditives | 7 203 730 | 8 500 401 | - | - | - | - | 8 500 401 |
| Prime différée sur les actions accréditives | - | (1 728 895) | - | - | - | - | (1 728 895) |
| Frais d'émission d'actions | - | (507 029) | - | - | - | - | (507 029) |
| Débiteure convertible (note 12) : | | | | | | | |
| L'émission d'une débenture convertible | - | - | 7 000 000 | - | - | - | 7 000 000 |
| Frais d'émission d'actions | - | - | (125 000) | - | - | - | (125 000) |
| Options d'achat d'actions (note 16) : | | | | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions | - | - | - | - | 1 523 387 | - | 1 523 387 |
| Juste valeur des options levées | - | 467 958 | - | - | (467 958) | - | - |
| Produit de la levée d'options | 1 959 365 | 794 169 | - | - | - | - | 794 169 |
| Solde au 30 juin 2018 | 189 157 863 | 103 235 749 | 6 875 000 | 4 800 822 | 8 422 780 | (31 064 420) | 92 269 931 |
| Solde au 30 juin 2016 | 113 937 797 | 34 994 589 | - | 33 500 | 2 471 588 | (17 496 000) | 20,003,677 |
| Perte nette et perte globale | - | - | - | - | - | (6 983 613) | (6 983 613) |
| Financement public par voie de prise ferme (note 14) : | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires et de bons de souscription | 24 183 350 | 21 281 348 | - | 4 594 837 | - | - | 25 876 185 |
| Émission d'actions accréditives | 8 260 475 | 10 573 408 | - | - | - | - | 10 573 408 |
| Prime différée sur les actions accréditives | - | (3 304 190) | - | - | - | - | (3 304 190) |
| Frais d'émission d'actions | - | (1 958 223) | - | (315 150) | - | - | (2 273 373) |
| Placement privé (note 14) : | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires et de bons de souscription | 10 093 083 | 9 184 707 | - | 1 614 893 | - | - | 10 799 600 |
| Frais d'émission d'actions | - | (233 344) | - | (41 027) | - | - | (274 371) |
| Financement public par voie de prise ferme (note 14) : | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires et de bons de souscription | 22 287 000 | 25 630 050 | - | 3 120 180 | - | - | 28 750 230 |
| Frais d'émission d'actions | - | (1 513 144) | - | (190 724) | - | - | (1 703 868) |
| Bons de souscription (note 15) : | | | | | | | |
| Juste valeur des bons de souscription levés | - | 16 750 | - | (16 750) | - | - | - |
| Produit de la levée de bons de souscription | 96 701 | 54 394 | - | - | - | - | 54 394 |
| Bons de souscription expirés | - | - | - | (16 750) | 16 750 | - | - |
| Options d'achat d'actions (note 16) : | | | | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions | - | - | - | - | 834 480 | - | 834 480 |
| Juste valeur des options levées | - | 235 154 | - | - | (235 154) | - | - |
| Produit de la levée d'options | 786 362 | 345 146 | - | - | - | - | 345 146 |
| Solde au 30 juin 2017 | 179 644 768 | 95 306 645 | - | 8 783 009 | 3 087 664 | (24 479 613) | 82 697 705 |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités et continuité de l'exploitation

Ressources Falco Ltée (« Ressources Falco », « Falco » ou la « Société ») a été constituée en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Business Corporations Act* le 16 mars 2010. Les actions ordinaires de la Société sont négociées sous le symbole « FPC » à la Bourse de croissance TSX. Le 12 juin 2015, la Société a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

La Société mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières situées dans le district de Rouyn-Noranda au Québec (Canada), à la recherche de métaux de base et précieux.

Le 30 octobre 2017, la Société a déposé, sur SEDAR, un rapport technique (l'« étude de faisabilité ») conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers intitulé « *Feasibility Study of the Horne 5 Gold Project* », avec une date d'effet au 5 octobre 2017 relative à son gîte Horne 5, situé à Rouyn-Noranda (le « projet Horne 5 » ou le « gîte Horne 5 »). La direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées, et que par conséquent, la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé les coûts capitalisés pour le projet Horne 5, des actifs d'exploration et d'évaluation dans les immobilisations corporelles.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé si ses propriétés renferment des réserves ou des ressources minérales pouvant être exploitées économiquement, les propriétés de la Société sont classées dans les propriétés d'exploration et d'évaluation. La recouvrabilité des dépenses d'exploration et d'évaluation différées dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables ; de l'obtention et du maintien des titres et des intérêts bénéficiaires dans les propriétés ; de la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés ; et de l'obtention de certaines autorisations gouvernementales ou du produit de la cession de propriétés. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des dépenses d'exploration et d'évaluation différées subisse une dépréciation importante. Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété à l'égard des propriétés minières où elle effectue présentement des travaux d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur, conformément aux normes de l'industrie, ces procédures ne garantissent pas le droit de propriété de la Société. Les droits de propriété pourraient être assujettis à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables de continuité de l'exploitation, lesquels prévoient la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils viendront à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction de la Société (la « direction ») tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 30 juin 2018, la Société avait un fonds de roulement négatif de 22 315 806 \$ (incluant un solde de trésorerie de 8 932 271 \$) ainsi qu'un déficit accumulé de 31 064 420 \$ et avait subi une perte de 6 584 807 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation et ne dispose d'aucune source de flux de trésorerie d'exploitation.

Le fonds de roulement au 30 juin 2018 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 juin 2019. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes quant aux événements et aux conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de l'exploitation comme décrite au paragraphe précédent et, par conséquent, à la pertinence de l'utilisation des principes comptables de continuité d'exploitation. Les états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux dépenses et aux classifications de bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité de l'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités futures et de financer ses activités de développement prévues au gîte Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir les approbations des tierces parties (voir aussi note 9) et le financement supplémentaire dans le futur. Toute insuffisance de financement peut être palliée par un certain nombre de moyens, y compris la finalisation d'ententes de flux (voir note 11) et l'émission de titres de créance (voir note 26) ou de capitaux propres, sans toutefois s'y limiter. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes employées au cours de l'exercice financier précédent.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers audités le 18 septembre 2018.

3. Résumé des conventions comptables significatives

Les conventions comptables significatives utilisées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous.

(a) Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique selon la méthode de la comptabilité d'exercice, exception faite des données sur les flux de trésorerie.

(b) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de Falco.

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fin de période sont comptabilisés à l'état de la perte.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins que ces actifs et passifs ne soient comptabilisés à la valeur marchande, auquel cas ils sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

(c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie découlant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire et sans conditions de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation après la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis et leurs caractéristiques :

(i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(c) Instruments financiers (suite)

(i) Prêts et créances (suite)

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les prêts et créances à la juste valeur. La juste valeur des prêts et créances est basée sur les taux d'intérêt sur le marché pour des prêts similaires en tenant compte du risque de crédit associé à la contrepartie. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. Les prêts et créances sont inclus dans les actifs courants, exception faite des instruments ayant une échéance supérieure à douze mois suivant la fin de la période de présentation, lesquels sont classés dans les actifs non courants.

(ii) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et frais courus, le passif éventuellement payable et le passif à long terme pour l'acquisition d'une propriété. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les passifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, ils sont présentés dans les passifs non courants.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

| <u>Catégorie</u> | <u>Instrument financier</u> |
|-----------------------------------|--|
| Prêts et créances | Trésorerie Trésorerie affectée |
| Passifs financiers au coût amorti | Comptes créditeurs et frais courus Passif éventuellement payable Passif pour l'acquisition d'une propriété |

(d) Dépréciation d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective qu'un actif financier a subi une perte de valeur. Un actif financier est déprécié et une perte de valeur est comptabilisée uniquement s'il existe une preuve objective de perte de valeur découlant d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale (un « événement générant une perte ») et que cet événement générant une perte a un impact sur les flux de trésorerie prévus des actifs financiers qui peut être estimé de façon fiable. S'il existe une telle indication, la Société comptabilise une perte de valeur.

La perte de valeur correspond à la différence entre le coût amorti du prêt ou de la créance et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur.

Les pertes de valeur sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur de même que les reprises de valeur sont comptabilisées à l'état de la perte et de la perte globale.

(e) Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès de banques qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

(f) Crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration minière et d'évaluation

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration minière et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Le crédit est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition, au développement et à la construction de l'actif jusqu'au moment où l'actif atteint un niveau de capacité opérationnelle prédéterminé par la direction. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte et de la perte globale au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode du solde dégressif en utilisant les taux annuels suivants :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Équipement de bureau et autres | 20 - 55 % |
|--------------------------------|-----------|

La Société répartit le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives (composantes majeures) et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus à l'état de la perte et de la perte globale.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale ont été établies, les actifs d'exploration et d'évaluation s'y rapportant sont testés pour dépréciation et sont transférés aux actifs en cours de construction. Ces montants, auxquels s'ajoutent les coûts de développement minier ultérieurs, sont capitalisés. Les coûts ne sont amortis qu'à compter du moment où le projet est prêt pour l'utilisation prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un actif qui exige une longue période de préparation en vue de son utilisation prévue, sont capitalisés dans le coût de cet actif. La capitalisation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif est complété et prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges financières à l'état de la perte et de la perte globale dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition des propriétés minières. Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passés en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, et les coûts liés à la recherche initiale de gîtes minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les gîtes minéralisés connus. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisées et comprennent les coûts associés à la prospection, l'échantillonnage, l'excavation de tranchées, le forage et les autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles reflètent également les coûts engagés pour établir la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(h) Dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- (i) Établir le volume et la teneur de gîtes par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un corps minéralisé qui est classé soit comme ressource ou comme réserve ;
- (ii) Déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement ;
- (iii) Les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures ;
- (iv) Les activités relatives aux permis ; et
- (v) Les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées sont classés dans les activités d'investissement à l'état des flux de trésorerie à la rubrique *Investissements dans des actifs d'exploration et d'évaluation, nets des crédits gouvernementaux reçus*.

Tous les paiements d'option reçus par la Société de la part de tierces parties et tous les crédits d'impôts remboursés à la Société sont crédités au coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation. Si les paiements reçus dépassent le coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation, l'excédent est comptabilisé comme un produit dans la période où il est reçu. Les montants présentés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation ne sont pas nécessairement représentatifs de la valeur actuelle ou future. Leur recouvrabilité dépend de la découverte de réserves pouvant être récupérées économiquement, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter le développement, et de la production rentable future ou du produit de la cession.

(i) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue régulièrement et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de l'évaluation des montants recouvrables, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie séparément identifiables (des « unités génératrices de trésorerie » ou des « UGT »). Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée du coût de cession et la valeur d'utilité (étant la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie prévus de l'actif en question ou de l'UGT). Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant le montant recouvrable.

La Société évalue les pertes de valeur à chaque date de bilan pour des reprises éventuelles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

(j) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés à l'état de la perte et de la perte globale, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont aussi respectivement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les impôts miniers représentent les impôts perçus par les provinces canadiennes à l'égard des activités minières et sont classés dans les impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts qui devraient être payables sur le bénéfice imposable pour l'année, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque approprié, sur la base des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales. Les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont calculés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au bénéfice annuel total attendu.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(j) Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprise qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscal (e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans l'année au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

(k) Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits dans les capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu. Le produit des placements d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis. Une valeur est attribuée aux bons de souscription qui font partie des unités en fonction de la valeur résiduelle des unités après déduction de la juste valeur des actions ordinaires.

(l) Contrats de location simple

La détermination à savoir si un arrangement est ou contient un contrat de location est fondée sur la substance de l'arrangement à la date de mise en place. L'arrangement est évalué afin de déterminer si son exécution dépend de l'utilisation d'un actif (ou de plusieurs actifs) spécifique (s) et si l'arrangement confère le droit d'utiliser l'actif (ou les actifs), même si ce droit n'est pas explicitement indiqué dans l'arrangement. Les contrats de location en vertu desquels une partie significative des risques et des avantages de la propriété sont conservés par le bailleur sont classés dans les contrats de location simple. Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple (déduction faite des incitatifs reçus du bailleur) sont imputés à l'état de la perte et de la perte globale selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

(m) Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche en augmentant le surplus d'apport en fonction du nombre d'options attribuées devant être acquises. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Dans les situations où les instruments de capitaux propres sont émis à des non employés et qu'une partie ou que la totalité des biens ou des services reçus par l'entité à titre de contrepartie ne peut être spécifiquement identifiée, ils sont évalués à la juste valeur du paiement fondé sur des actions. Autrement, les paiements fondés sur des actions sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus.

Toute contrepartie versée lors de la levée d'options d'achat actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont levées. Pour les régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie, les justes valeurs sont déterminées à chaque date de présentation de l'information et les changements périodiques sont comptabilisés dans les charges de rémunération, avec une variation correspondante des passifs.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

3. Résumé des conventions comptables significatives (suite)

(n) Actions accréditives

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que gain différé, à la rubrique *Prime différée sur les actions accréditives*, lequel est renversé à l'état de la perte et de la perte globale, à la rubrique *Autres produits – prime liée aux actions accréditives*, lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. La Société comptabilise un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

Conformément aux conventions de souscription connexes, la Société s'est engagée à dépenser le produit de l'émission d'actions accréditives pour engager des dépenses d'exploration sur les propriétés de ressources au Canada.

(o) Résultat (perte) par action

Le résultat (perte) par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de Falco pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, la levée ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. Le calcul tient aussi compte des actions émises et détenues en fidéicommiss. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action ordinaire est égale à la perte nette de base par action ordinaire dû à l'effet antidilutif des bons de souscription et des options d'achat d'actions en circulation.

(p) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés d'une façon conséquente avec la façon dont l'information est fournie au chef de la direction, qui joue le rôle de principal décideur opérationnel. La responsabilité d'allouer les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société revient au chef de la direction. La Société gère ses activités en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières au Canada.

4. Normes comptables émises mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1^{er} juillet 2017. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a émis la norme IFRS 9, laquelle représente la version finale de cette norme et complète le projet de l'IASB visant à remplacer la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette norme présente de nouvelles directives portant sur la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Cette norme introduit un nouveau modèle sur les pertes attendues qui nécessitera une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. La norme IFRS 9 introduit également une refonte importante du modèle pour la comptabilité de couverture ainsi que des renseignements plus détaillés sur les activités de gestion du risque et aligne la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. L'adoption de IFRS 9 n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

4. Normes comptables émises mais pas encore en vigueur (*suite*)

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Sauf dans certains cas très précis, tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le début du contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- (i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur ; et
- (ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption de IFRS 16 n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société basé sur ses contrats de location actuels.

5. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et à des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont évaluées en continu et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances.

Les principaux secteurs où la direction doit recourir à des estimations et des hypothèses qui posent un risque significatif de provoquer des ajustements matériels à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier se rapportent à l'hypothèse de continuité d'exploitation, à la dépréciation des actifs non-financiers et aux impôts sur le résultat.

(i) *Continuité d'exploitation*

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant ses futurs besoins en fonds de roulement implique l'exercice d'un jugement. Les estimations et les hypothèses sont évaluées en continu et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, notamment les attentes à l'égard d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances (note 1).

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

5. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

(ii) Dépréciation d'actifs non financiers

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour évaluer s'il existe des indications de perte de valeur à chaque date de bilan ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié.

Pour les actifs d'exploration et de l'évaluation, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, l'échéance du droit d'explorer dans un secteur spécifique au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; lorsque d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; lorsque l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique; lorsque des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique pourrait probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et des baisses significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Pour les actifs d'immobilisations corporelles, les facteurs qui peuvent déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, la preuve que la valeur de l'actif a baissé au cours de la période, des changements significatifs ayant eu un effet défavorable sur la Société ont été observés au cours de la période, des éléments de désuétude ou des dommages matériels ont été constatés et la valeur comptable des actifs nets de la Société dépasse sa capitalisation boursière. Pour les besoins de l'évaluation de la dépréciation pour les actifs d'immobilisations corporelles la direction estime la valeur recouvrable de chaque UGT sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'évaluation de la dépréciation d'actifs non financiers nécessite de porter des jugements lorsque vient le temps d'évaluer s'il existe des indications à l'effet qu'un test de dépréciation officiel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers de la Société. Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des actifs non financiers pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

(iii) Impôts sur le résultat

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans certaines juridictions au Canada. Un jugement important doit être posé pour déterminer la provision totale à l'égard des impôts sur le résultat. La Société est aussi assujettie aux vérifications fiscales habituelles. Lorsque l'issue finale des vérifications fiscales est différente des montants qui ont été comptabilisés, ces différences peuvent avoir une incidence sur les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles et différés au cours de la période où une telle détermination est faite.

6. Comptes débiteurs

| | 30 juin 2018 | 30 juin 2017 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Taxes de vente | 2 591 717 | 1 246 885 |
| Crédits d'impôt remboursables ⁽ⁱ⁾ | 1 467 239 | 839 459 |
| Autres | 531 431 | 47 952 |
| | <u>4 590 387</u> | <u>2 134 296</u> |

(i) Les crédits d'impôts remboursables se rapportent aux crédits d'impôts disponibles dans la province de Québec à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

7. Trésorerie affectée

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5 000 000 \$ (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit sera utilisée afin de garantir les obligations de Falco envers Hydro-Québec (« HQ ») en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie à être effectués dans le cadre du développement de son projet Horne 5, et, selon le consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit fournira à Falco l'accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à HQ au nom de Falco. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société d'effectuer des demandes de lettres de crédit le jour même, et (ii) décliner une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a porté en garantie un montant de 905 000 \$ en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'HQ, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

8. Immobilisations corporelles

| | Équipement minier | Terrain et bâtiments | Construction en cours | Équipement de bureau et autres | Total |
|---|----------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût | | | | | |
| Solde au 30 juin 2016 | - | - | - | 372 993 | 372 993 |
| Ajouts | 6 584 471 | 2 946 900 | - | 34 476 | 9 565 847 |
| Solde au 30 juin 2017 | 6 584 471 | 2 946 900 | - | 407 469 | 9 938 840 |
| Ajouts | 10 244 461 | 34 996 460 | 8 231 558 | 26 104 | 53 498 583 |
| Transfert des actifs d'exploration et d'évaluation (note 9) | - | - | 37 531 876 | - | 37 531 876 |
| Solde au 30 juin 2018 | 16 828 932 | 37 943 360 | 45 763 434 | 433 573 | 100 969 299 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Solde au 30 juin 2016 | - | - | - | 158 151 | 158 151 |
| Amortissement | - | - | - | 12 761 | 12 761 |
| Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation | - | - | - | 38 354 | 38 354 |
| Solde au 30 juin 2017 | - | - | - | 209 266 | 209 266 |
| Amortissement | - | - | - | 12 761 | 12 761 |
| Amortissement capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation | - | - | - | 55 809 | 55 809 |
| Solde au 30 juin 2018 | - | - | - | 277 836 | 277 836 |
| Valeur comptable | | | | | |
| Au 30 juin 2017 | 6 584 471 | 2 946 900 | - | 198 203 | 9 729 574 |
| Au 30 juin 2018 | 16 828 932 | 37 943 360 | 45 763 434 | 155 737 | 100 691 463 |

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda »), auprès d'Entreprises minières Globex Inc. (« Globex ») qui est comptabilisé à titre de terrain et bâtiments. En contrepartie, Falco a versé 300 000 \$ en trésorerie et émis 350 000 unités à Globex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de Falco (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription ») de Falco. Chaque bon de souscription confère à Globex le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,15 \$, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture. De plus, la Société a accordé à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production minérale issue de Donalda et a transféré la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson.

Au 5 octobre 2017 la juste valeur estimée des actions ordinaires était de 402 500 \$ et la juste valeur estimée des bons de souscription, telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes, était de 297 500 \$ (note 15).

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles (suite)

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition d'un immeuble (le « Pavillon Quémont ») situé sur le site du projet Horne 5. Le protocole confirme que Falco deviendra propriétaire du Pavillon Quémont à l'achèvement livraison du programme de relocalisation (le « programme »). Selon le programme, les activités de formation et d'intégration au marché du travail du Pavillon Quémont seront bientôt intégrées au Complexe La Source-Polymétier (le « Complexe »). Falco finance et réalise entièrement l'agrandissement du Complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités. Les coûts de construction dans le cadre du programme sont estimés à 22 500 000 \$, dont 19 300 000 \$ étaient engagés et comptabilisé au 30 juin 2018 comme terrain et bâtiments.

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente initiale pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour le projet Horne 5 (le « contrat »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le contrat, d'une valeur estimée à environ 28 900 000 \$, dont 7 825 000 \$ étaient engagés et payés au 30 juin 2018, peut être résilié en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Ces montants sont comptabilisés comme équipement minier.

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était 5 400 000 \$, incluant un dépôt non remboursable de 75 000 \$ versé à la signature de l'entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a versé un deuxième paiement de 2 625 000 \$. Le solde de 2 700 000 \$ a été payé en décembre 2017.

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la Ville de Rouyn-Noranda visant à acquérir les droits de surface pour un terrain situé au-dessus du gîte Horne 5 (la « propriété ») et immédiatement adjacent à la fonderie Horne. L'entente procure à Falco l'option d'acquérir, sur une période de 5 ans, d'autres terrains près du secteur du projet Horne 5. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2 946 900 \$, incluant un dépôt non remboursable de 1 000 000 \$ qui avait déjà été versé. Le premier des deux versements résiduels, pour un montant de 1 000 000 \$, a été payé en décembre 2017. Le dernier versement de 946 900 \$ devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2019 et est comptabilisé comme un passif à court terme dans les comptes créditeurs (note 10).

En mai 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était 667 460 \$, incluant un dépôt non remboursable de 300 000 \$ versé à la signature de l'entente d'option. En décembre 2017, la Société a exercé cette option et payé le solde résiduel.

9. Actifs d'exploration et d'évaluation

Le 30 octobre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, la phase de développement du projet Horne 5 a commencé. Ainsi, la Société a reclassé les coûts capitalisés pour le projet Horne 5, des actifs d'exploration et d'évaluation aux en cours de construction dans les immobilisations corporelles. Les montants capitalisés sur le projet Horne 5 seront comptabilisés au coût jusqu'à ce que le projet ait atteint la production commerciale, soit vendu, abandonné ou que la Société juge qu'il ait subi une perte de valeur. Les actifs d'exploration et d'évaluation associés ont fait l'objet d'un test de dépréciation immédiatement avant le reclassement des actifs d'exploration et d'évaluation.

Dans le cadre de son évaluation de la dépréciation potentielle du projet Horne 5, la direction a utilisé l'approche axée sur la « juste valeur diminuée des coûts de la vente ». La juste valeur a été établie à partir de la capitalisation boursière de la Société au 30 octobre 2017, et la direction est arrivée à la conclusion que la juste valeur diminuée des coûts de la vente était supérieure à la valeur comptable du projet Horne 5. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été jugée nécessaire avant le reclassement dans les immobilisations corporelles.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La Société a engagé les coûts décrits ci-dessous à ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans le district de Rouyn-Noranda pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017 :

| | Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 | | | |
|---|---|------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| | Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾ | Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾ | Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾ | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2017 | 32 989 263 | 3 614 336 | 5 540 853 | 42 144 452 |
| Rémunération | 95 326 | 477 187 | 129 834 | 702 347 |
| Forage et compilation de données | 79 455 | 10 961 448 | 1 866 463 | 12 907 366 |
| Géologie | 2 000 | 35 179 | 286 634 | 323 813 |
| Géophysique | 945 | 344 167 | 357 404 | 702 516 |
| Environnement | 101 486 | 259 979 | 177 | 361 642 |
| Étude de faisabilité | 1 234 971 | - | - | 1 234 971 |
| Étude d'impact environnemental | 1 194 630 | - | - | 1 194 630 |
| Administration et autres | 652 931 | 28 057 | 215 204 | 896 192 |
| Total des dépenses pour la période | 3 361 744 | 12 106 017 | 2 855 716 | 18 323 477 |
| Crédits d'impôt remboursables | (15 179) | (514 688) | (97 912) | (627 779) |
| Total pour la période, net des crédits d'impôt | 3 346 565 | 11 591 329 | 2 757 804 | 17 695 698 |
| Transfert entre propriétés ^(v) | 1 196 048 | (1 196 048) | - | - |
| Transfert aux immobilisations corporelles ^(v) (note 8) | (37 531 876) | - | - | (37 531 876) |
| Solde au 30 juin 2018 | - | 14 009 617 | 8 298 657 | 22 308 274 |

| | Pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 | | | |
|--|---|------------------------------|---------------------------------------|------------|
| | Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾ | Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾ | Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾ | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2016 | 19 088 265 | 1 662 899 | 3 727 699 | 24 478 863 |
| Rémunération | 327 409 | 209 561 | 96 277 | 633 247 |
| Forage et compilation de données | 2 230 356 | 1 216 759 | 1 242 817 | 4 689 932 |
| Géologie | 6 367 | 679 | 148 162 | 155 208 |
| Géophysique | 14 109 | 49 145 | 325 624 | 388 878 |
| Métallurgie | 84 321 | - | - | 84 321 |
| Environnement | 101 215 | 454 015 | 1 002 | 556 232 |
| Génie minier | 174 938 | - | - | 174 938 |
| Études techniques | 11 660 | - | - | 11 660 |
| Étude de faisabilité | 9 894 042 | - | - | 9 894 042 |
| Étude d'impact environnemental | 914 905 | - | - | 914 905 |
| Administration et autres | 693 237 | 206 235 | 163 557 | 1 063 029 |
| Total des dépenses pour la période | 14 452 559 | 2 136 394 | 1 977 439 | 18 566 392 |
| Crédits d'impôt remboursables | (551 561) | (184 957) | (110 391) | (846 909) |
| Total pour la période, net des crédits d'impôt | 13 900 998 | 1 951 437 | 1 867 048 | 17 719 483 |
| Radiations pour la période ^(iv) | - | - | (53 894) | (53 894) |
| Solde au 30 juin 2017 | 32 989 263 | 3 614 336 | 5 540 853 | 42 144 452 |

(i) Comprend les coûts d'acquisition historiques de 6 496 194 \$ en lien avec l'acquisition des droits d'exploration et/ou des claims.

(ii) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.

(iii) Y compris les propriétés du camp Noranda.

(iv) Au cours des exercices terminés le 30 juin 2018 et 2017, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation.

(v) Ces coûts ont été engagés pour établir la viabilité technique et commerciale du projet Horne 5 par une étude de faisabilité et ont été reclassés dans les immobilisations corporelles (voir aussi note 8).

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

9. Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Glencore Canada Corporation

En vertu des conditions d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 (l'« entente ») assignée à la Société en septembre 2012, Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada ») a conservé un droit de rachat d'un intérêt de 65 % sur tout gisement de métaux de base contenant plus de 350 000 tonnes d'équivalent en cuivre et pour lequel la valeur *in situ* des autres métaux est moins de trois fois supérieure à la valeur *in situ* de tous les métaux de base (les « ressources limites »).

Les obligations de Falco envers Glencore Canada, conformément à l'entente, incluant en ce qui a trait au droit de rachat, au droit de redevance et à l'option d'approvisionnement (décrits ci-dessous), ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco, sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 120 millions de dollars.

La mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet Horne 5 annoncée en mai 2016 constituait des ressources limites. Le 6 septembre 2016, Falco a annoncé qu'elle conservait sa pleine participation dans le projet Horne 5 (c'est-à-dire les droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface) puisque Glencore Canada a choisi de ne pas exercer son droit de rachat. Glencore Canada a conservé une redevance de 2 % des revenus nets de fonderie (« NSR ») sur tous les métaux produits, ainsi qu'un droit de premier refus (le « DPR ») en ce qui a trait à l'achat ou à l'usinage à forfait de toute portion ou de la totalité des concentrés ou autres produits minéraux. Le 5 décembre 2017, la redevance NSR a été assignée à BaseCore Metals LP, qui était autorisé en vertu de l'entente.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

10. Comptes créditeurs et frais courus

| | 30 juin 2018 | 30 juin 2017 |
|--|-------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Comptes fournisseurs et frais courus | 22 002 670 | 3 562 671 |
| Retenues à payer | 1 321 550 | - |
| Passif à court terme pour l'acquisition d'une propriété (note 8) | 946 900 | 1 000 000 |
| Intérêts payables sur le passif éventuellement payable (note 11) | 1 493 147 | 785 693 |
| | <u>25 764 267</u> | <u>5 348 364</u> |

11. Passif éventuellement payable

Le 30 mai 2016, la Société a clôturé un financement avec Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, en vertu duquel Osisko a consenti un prêt de 10 000 000 \$ (le « prêt »). Le prêt avait une échéance initiale de 18 mois, qui a été reportée de six mois le 29 novembre 2017 et à nouveau reportée au 31 décembre 2018 le 31 mai 2018. Les intérêts sont payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement de capital.

D'ici le 31 décembre 2018, Falco et Osisko (collectivement, les « parties ») devront négocier de bonne foi les termes, les conditions et la structure d'une entente de flux d'argent et/ou d'or (l'« entente de flux »), en vertu de laquelle Osisko pourra fournir à Falco une partie du capital de développement requis pour la construction du projet Horne 5.

Les parties n'ont pas signé l'entente de flux avant le 30 août 2018, alors les intérêts seront cumulés rétroactivement à compter du 1^{er} juin 2018. Les intérêts cumulés seront payables au moment du remboursement du montant de capital lorsqu'exigible. À la date d'échéance, si les parties n'ont pas conclu une entente de flux, le montant de capital du prêt sera converti en une redevance de 1 % NSR sur le projet Horne 5, assujettie à un DPR en faveur de Glencore Canada et les intérêts cumulés seront payés en espèces.

Dans certaines circonstances de défaut, Osisko pourra, à son gré, demander le remboursement en espèces du montant de capital et des intérêts cumulés. Les circonstances de défaut comprennent, sans s'y limiter, l'incapacité d'obtenir les permis requis pour avancer le développement du projet Horne 5 avant la date d'échéance du prêt et un changement de contrôle de la Société.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

11. Passif éventuellement payable (suite)

Le 18 juin 2018, la Société a annoncé la signature d'une entente de flux avec Osisko, en vertu de laquelle Osisko fournira à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payable de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 millions de dollars à la clôture de l'entente de flux, net de tout montant dû par la Société à Osisko ;
- Un deuxième dépôt de 20 millions de dollars lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface ;
- Un troisième dépôt de 35 millions de dollars suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 millions de dollars sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine ;
- Un quatrième dépôt de 60 millions de dollars lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée ; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 millions de dollars à la seule discrétion d'Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

Selon les termes de l'entente de flux, Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux, Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 \$ US par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux.

En vertu de l'entente de flux, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2 000 000 \$. Ces frais sont payables lorsqu'Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

La clôture de l'entente de flux est assujéti à la satisfaction des conditions habituelles, incluant l'obtention des approbations réglementaires et l'approbation d'une majorité d'actionnaires minoritaires de Falco (l'« approbation des actionnaires désintéressés »).

En vertu de l'entente, l'entente de flux est assujéti à un DPR en faveur de Glencore Canada. En vertu du DPR, Glencore Canada jouit d'une période de 60 jours, suivant la réception d'une notice accompagnée d'une copie de l'entente de flux, afin d'aviser Falco qu'elle souhaite acquérir le flux argentifère en conformité avec les termes décrits dans l'entente de flux.

12. Débenture convertible

Le 29 juin 2018, la Société a clôturé une transaction de financement (la « débenture convertible ») avec Osisko pour un montant de 7 000 000 \$. Selon les termes de la débenture convertible, Osisko a fait l'acquisition d'une débenture garantie (la « débenture ») d'un montant en capital de 7 000 000 \$ (le « capital »).

Sur réception de l'approbation des actionnaires désintéressés (l'« approbation »), la débenture est convertible (la « conversion ») en unités de la Société (les « unités converties »). La débenture ne sera convertible que si les actionnaires de Falco approuvent à la fois la conversion et l'entente de flux. Aucun intérêt ne sera exigé sur le montant de capital de la débenture sauf si Falco ne réussit pas à obtenir l'approbation pour la conversion, auquel cas les intérêts seront cumulés rétroactivement à partir de la date de clôture de la débenture convertible à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés doivent être payés lors du remboursement du montant en capital, lorsque dû, selon les modalités de la débenture. La date d'échéance de la débenture sera la première des deux dates entre (i) la date de l'assemblée des actionnaires de Falco à être tenue afin d'obtenir l'approbation et (ii) le 31 décembre 2018.

À la date à laquelle la Société obtient l'approbation pour la conversion, la débenture doit être convertie en 12 104 444 unités converties de Falco. Chaque unité convertie consistera en une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire, sous réserve des clauses d'anti-dilution habituelles, au prix de 0,75 \$ pour une période de 36 mois à compter de la date d'émission des unités converties.

Étant donné que la Société a le droit inconditionnel d'éviter de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier pour régler la débenture, cette dernière a été comptabilisée dans les capitaux propres, net des frais de transaction de 125 000 \$ à l'état de la situation financière au 30 juin 2018.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

13. Prime différée sur les actions accréditives

| | 30 juin 2018 | 30 juin 2017 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 2 284 567 | 179 637 |
| Prime différée sur les actions accréditives émises net des frais d'émission d'actions (note 14) | 1 599 441 | 3 077 563 |
| Comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives | (3 394 157) | (972 633) |
| Solde à la fin de l'exercice | 489 851 | 2 284 567 |

14. Capital-actions

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale
Émis et entièrement payé : 189 157 863 actions ordinaires

Transactions de financement ayant un impact sur le capital-actions pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 :

i. Placement privé négocié (21 décembre 2017)

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé négocié d'actions accréditives (le « placement privé »), émettant 7 203 730 actions accréditives pour un produit brut de 8 500 401 \$, et a comptabilisé une prime différée sur les actions accréditives de 1 728 895 \$. Les frais d'émission d'actions s'élèvent à 636 483 \$ et ont été alloués au capital-actions (507 029 \$) et à la prime différée sur les actions accréditives (129 454 \$). La Société s'est engagée à dépenser le produit pour réaliser des activités d'exploration d'ici le 31 décembre 2018. Au 30 juin 2018, le solde restant à dépenser s'élevait à 2 600 000 \$.

Certains dirigeants et administrateurs de Falco et d'Osisko ont participé au placement privé et ont acquis 524 700 actions accréditives. Ces transactions ont été réalisées aux mêmes modalités et conditions que celles offertes aux autres participants.

Transactions de financement ayant un impact sur le capital-actions pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 :

ii. Financement public par voie de prise ferme (22 novembre 2016)

Le 22 novembre 2016, la Société a clôturé un financement public par voie de prise ferme (le « financement public ») avec un syndicat de preneurs fermes visant 24 183 350 unités de Falco (les « unités ») à un prix de 1,07 \$ par unité et 8 260 475 actions accréditives à un prix de 1,28 \$ par action accréditive. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») pour une période de 18 mois à compter de la date de clôture du financement public à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture du financement public et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de vingt jours de séance consécutifs.

Le produit brut des unités s'élève à 25 876 185 \$ et a été réparti entre les actions ordinaires (21 281 348 \$) et les bons de souscription (4 594 837 \$), en établissant d'abord la juste valeur des actions ordinaires et en attribuant la valeur résiduelle des unités aux bons de souscription. Les frais d'émission se sont élevés à 1 774 793 \$, desquels 1 459 643 \$ ont été alloués au capital-actions et 315 150 \$ aux bons de souscription, au prorata de la répartition du produit brut.

Certains dirigeants et administrateurs de Falco et d'Osisko ont participé au financement public et ont acquis 661 000 actions accréditives. Osisko a également participé au financement public et a acquis 2 343 750 actions accréditives. Ces transactions ont été réalisées aux mêmes modalités et conditions que celles offertes aux autres participants.

Le produit brut de l'émission d'actions accréditives s'élève à 10 573 408 \$, dont un montant de 7 269 218 \$ a été alloué au capital-actions et 3 304 190 \$ a été alloué à la prime différée sur les actions accréditives. Les frais d'émission d'actions alloués aux actions accréditives s'élèvent à 725 207 \$, dont 498 580 \$ ont été alloués au capital-actions et 226 627 \$ à la prime différée sur les actions accréditives, au prorata de la répartition du produit brut. L'engagement en lien avec ce financement a été honoré avant le 31 décembre 2017.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

14. Capital-actions (suite)

iii. Placement privé (26 janvier 2017)

Le 26 janvier 2017, la Société a clôturé un placement privé sans l'entremise d'un courtier (le « placement privé ») avec trois investisseurs stratégiques québécois, à savoir Ressources Québec inc., agissant à titre de mandataire pour le gouvernement du Québec, Capital Croissance PME II, s.e.c. et SIDEX, s.e.c., en vertu duquel Falco a émis 10 093 083 unités à un prix de 1,07 \$ par unité, pour un produit brut global de 10 799 600 \$.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture du placement à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture du placement et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de vingt jours de séance consécutifs.

Le produit brut des unités a été réparti entre les capital-actions (9 184 707 \$) et les bons de souscription (1 614 893 \$), en établissant d'abord la juste valeur des actions ordinaires et en attribuant la valeur résiduelle des unités aux bons de souscription. Les frais d'émission étaient de 274 371 \$ et ont été répartis entre les capital-actions (233 344 \$) et les bons de souscription (41 027 \$) au prorata de la répartition du produit brut.

iv. Financement public par voie de prise ferme (7 juin 2017)

Le 7 juin 2017, la Société a clôturé un financement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus (le « financement ») visant 22 287 000 unités à un prix de 1,29 \$ par unité, pour un produit brut de 28 750 230 \$ pour Falco.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action additionnelle pour une période de 18 mois à compter de la date de clôture du financement, à un prix d'exercice de 1,70 \$ par action visée par un bon de souscription.

Le produit brut des unités a été réparti entre les capital-actions (25 630 050 \$) et les bons de souscription (3 120 180 \$), en établissant d'abord la juste valeur des actions ordinaires et en attribuant la valeur résiduelle des unités aux bons de souscription. Les frais d'émission d'actions étaient de 1 703 868 \$ et ont été répartis entre les capital-actions (1 513 144 \$) et les bons de souscription (190 724 \$) au prorata de la répartition du produit brut.

Certains administrateurs et dirigeants de Falco ou d'un initié de Falco ont participé au financement et ont acquis 227 300 unités. Osisko, un initié de Falco, a aussi participé au financement et a acquis 3 101 000 unités. Ces transactions ont été réalisées aux mêmes modalités et conditions que celles offertes aux autres participants.

15. Bons de souscription

Le tableau qui suit présente les variations des bons de souscription pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017 :

| | Nombre de bons de souscription | Prix de levée moyen pondéré |
|-----------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| | | \$ |
| Solde au 30 juin 2016 | 193 402 | 0,56 |
| Émis | 28 281 717 | 1,55 |
| Levés | (96 701) | 0,56 |
| Expirés | (96 701) | 0,56 |
| Solde au 30 juin 2017 | 28 281 717 | 1,55 |
| Émis (note 8) | 350 000 | 1,15 |
| Expirés | (12 091 675) | 1,45 |
| Solde au 30 juin 2018 | 16 540 042 | 1,61 |

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

15. Bons de souscription (suite)

Les bons de souscription en circulation au 30 juin 2018 se présentent comme suit :

| Prix de levée (\$) | Nombre de bons de souscription | Date d'expiration | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée (années) |
|--------------------|--------------------------------|-------------------|--|
| 1,15 | 350 000 | 4 octobre 2022 | 4,27 |
| 1,45 | 5 046 542 | 26 juillet 2018 | 0,07 |
| 1,70 | 11 143 500 | 7 décembre 2018 | 0,44 |
| | 16 540 042 | | |

Le 26 juillet 2018, 5 046 542 bons de souscription sont expirés sans être exercé.

Les bons de souscription émis le 5 octobre 2017 (note 8) sont comptabilisés à leur juste valeur telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | |
|---|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,75 % |
| Durée de vie prévue des bons de souscription | 5 ans |
| Volatilité annualisée | 98 % |
| Taux de dividende | - |
| Juste valeur moyenne pondérée par bon de souscription | 0,85 \$ |

16. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options, le conseil peut, de temps à autre, à sa discrétion, attribuer aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société, des options d'achat d'actions incessibles, pourvu que le nombre d'actions réservées pour l'émission ne dépasse pas 10 % des actions émises et en circulation, y compris toutes les actions réservées en vertu de tous les autres arrangements de rémunération fondée sur des actions mis en place. La durée maximale des options d'achat d'actions est de 10 ans et les conditions d'acquisition des droits sont à la discrétion du conseil.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions au cours des deux derniers exercices :

| | Nombre d'options | Prix de levée moyen pondéré (\$) |
|---|------------------|----------------------------------|
| Solde au 30 juin 2016 | 8 261 798 | 0,39 |
| Attribuées | 1 676 300 | 0,97 |
| Levées | (786 362) | 0,44 |
| Solde au 30 juin 2017 | 9 151 736 | 0,49 |
| Attribuées | 3 206 000 | 0,95 |
| Levées | (1 959 365) | (0,41) |
| Expirés | (50 000) | (0,45) |
| Solde au 30 juin 2018 | 10 348 371 | 0,65 |
| Options pouvant être levées au 30 juin 2018 | 5 727 149 | 0,44 |

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2018, 3 206 000 options d'achat d'actions (1 676 300 options d'achat d'actions durant l'exercice terminé le 30 juin 2017) ont été attribuées à des administrateurs, des dirigeants et des employés clés. Le prix de levée des options d'achat d'actions attribuées a été fixé en fonction du prix de clôture de l'action la veille de l'attribution. Les options d'achat d'actions attribuées sont acquises par tranche d'un tiers à chaque date d'anniversaire et ont un terme de 5 ans.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

16. Rémunération fondée sur des actions (suite)

À la date d'attribution, les options d'achat d'actions sont comptabilisées à leur juste valeur telle que déterminée par le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de la période d'acquisition des droits et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | Exercice terminé le 30 juin 2018 | Exercice terminé le 30 juin 2017 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 1,72 % | 1,10 % |
| Durée de vie prévue des options | 4,9 ans | 4,9 ans |
| Volatilité annualisée | 93 % | 100 % |
| Taux de dividende | - | - |
| Taux d'extinction prévu | 0 % | 0 % |
| Juste valeur moyenne pondérée par option | 0,67 \$ | 0,72 \$ |

La volatilité annualisée est basée sur les données historiques pour la Société. La juste valeur des options d'achat d'actions est amortie sur la période d'acquisition des droits. Les options d'achat d'actions émises durant les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017 peuvent être levées au prix de clôture des actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution.

Les options d'achat d'actions en circulation au 30 juin 2018 sont réparties de la façon suivante :

| Prix de levée (\$) | Nombre d'options en circulation | Nombre d'options pouvant être levées | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée (années) |
|-----------------------|------------------------------------|--|---|
| 0,25 | 2 428 442 | 2 118 971 | 1,25 |
| 0,26 | 584 521 | 584 521 | 0,40 |
| 0,40 | 175 000 | 175 000 | 0,39 |
| 0,45 | 765 371 | 765 371 | 1,30 |
| 0,46 | 672 737 | 629 653 | 1,08 |
| 0,64 | 840 000 | 840 000 | 1,68 |
| 0,89 | 143 600 | 47 867 | 3,73 |
| 0,90 | 462 200 | - | 4,65 |
| 0,96 | 2 743 800 | - | 4,38 |
| 0,98 | 1 532 700 | 565 766 | 3,60 |
| | 10 348 371 | 5 727 149 | |

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, les charges de rémunération fondée sur des actions se sont élevées à 1 523 387 \$ (834 480 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017), dont un montant de 1 389 666 \$ a été imputé à l'état du résultat global (799 344 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017), tandis qu'un montant de 71 329 \$ a été capitalisé à la rubrique « Construction en cours » (montant nul pour l'exercice terminé le 30 juin 2017) et un montant de 62 392 \$ a été capitalisé dans les actifs d'exploration et d'évaluation (35 136 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017). La contrepartie de ces coûts a été portée au crédit du surplus d'apport.

Unités d'actions différées, avec restrictions et liées au rendement

La Société a mis en place un régime d'intéressement à long terme (le « régime ILT ») pour les employés et les consultants de la Société. Le régime ILT prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires sous la forme d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »), d'unités d'actions différées (« UAD »), et d'unités liées au rendement (« ULR »). Les UAR, UAD et ULR peuvent être réglées en trésorerie ou en actions ordinaires entières, à la discrétion de la Société. Le nombre maximal d'actions réservées pour l'émission ne devrait pas dépasser 2 500 000 actions. Il n'y avait aucune UAD ni ULR en circulation aux 30 juin 2018 et 2017.

Durant les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017, aucune UAR n'a été attribuée dans le cadre du régime ILT. Durant l'exercice terminé le 30 juin 2018, 16 666 UAR dont les droits étaient acquis (16 667 durant l'exercice terminé le 30 juin 2017) ont été réglées en trésorerie, pour un montant total de 14 999 \$ (14 334 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017).

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, la charge de rémunération fondée sur des actions en lien avec le régime ILT s'élève à 1 010 \$ (8 050 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017). Aucune UAR dont les droits n'avaient pas encore été acquis n'était en circulation au 30 juin 2018 (16 666 en circulation au 30 juin 2017).

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

17. Impôts sur le résultat

Un rapprochement des impôts sur le résultat aux taux statutaires (26,7 %) et des impôts comptabilisés pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 (26,8 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2017), est présenté ci-dessous :

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Perte nette avant les impôts sur le résultat | (3 841 250) | (4 232 170) |
| Recouvrement d'impôt anticipé | (1 026 000) | (1 135 000) |
| Écart permanent | (527 000) | (43 000) |
| Impact des actions accréditives | 3 517 000 | 945 000 |
| Droits miniers provinciaux | 2 743 557 | 2 751 443 |
| Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés | (1 797 000) | 1 441 000 |
| Autres, net | (167,000) | (1 208 000) |
| Total | 2 743 557 | 2 751 443 |

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts différés de la Société aux 30 juin 2018 et 2017 sont décrites ci-dessous :

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs (passifs) d'impôts différés | | |
| Impôt minier du Québec | (9 319 000) | (6 575 443) |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | (3 345 000) | (8 987 000) |
| Immobilisations corporelles | (9 869 000) | - |
| Frais d'émission d'actions | 641 000 | - |
| Pertes autres qu'en capital | 12 573 000 | 8 987 000 |
| Passifs d'impôts différés | (9 319 000) | (6 575 443) |

Suivant le dépôt en juin 2016 des résultats positifs de l'évaluation économique préliminaire sur le projet Horne 5 et la finalisation d'étude de faisabilité, la Société a annoncé l'intention de procéder au développement du projet Horne 5. Puisque la Société entend désormais réaliser la valeur comptable de ses actifs et régler la valeur comptable de ses passifs par le biais de l'utilisation de ses actifs d'exploration et d'évaluation, elle a comptabilisé un passif d'impôts différés relativement à l'impôt minier du Québec.

Les principaux éléments des écarts temporaires déductibles, des pertes fiscales inutilisées reportées et des crédits d'impôts inutilisés reportées qui n'ont pas été inclus aux bilans des 30 juin 2018 et 2017, sont présentés ci-dessous :

| | 30 juin 2018 | Date d'échéance | 30 juin 2017 | Date d'échéance |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| | \$ | | \$ | |
| Crédit d'impôt à l'investissement | 71 000 | 2034 | 71 000 | 2034 |
| Immobilisations corporelles | - | Aucune échéance | 220 000 | Aucune échéance |
| Frais d'émission d'actions | 1 029 000 | - | 4 101 000 | - |
| Pertes autres qu'en capital | - | - | 3 157 000 | 2030 à 2037 |
| Avantage fiscal d'impôt minier | 9 319 000 | Aucune échéance | 6 575 443 | Aucune échéance |

18. Perte nette par action

La perte nette de base et diluée par action pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 a été calculée en fonction de la perte nette attribuable aux actionnaires de 6 584 807 \$ (6 983 613 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017) et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 de 184 869 855 (139 709 342 pour l'exercice terminé le 30 juin 2017). En raison des pertes nettes pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives ont été considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action pour ces périodes.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

19. Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2018 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt sur l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de la mise en valeur ou de l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur, d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital durant les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017. Les changements de capital sont décrits à l'état des variations des capitaux propres.

20. Transactions entre parties liées et impliquant les principaux dirigeants

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017 :

| | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾ | 2 539 311 | 1 534 097 |
| Rémunération fondée sur des actions | 1 358 172 | 686 471 |
| | 3 897 483 | 2 220 568 |

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

Autres transactions entre parties liées

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2018, un montant de 2 724 788 \$ (2 449 253 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux, dont un montant de 1 356 590 \$ (283 557 \$ au 30 juin 2017) était inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 juin 2018. Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des affaires et à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties liées.

Le 30 mai 2016, la Société a contracté un prêt auprès d'Osisko (note 10). Au 30 juin 2018, les intérêts payables sur ce prêt s'élevaient à 1 493 147 \$ (785 693 \$ au 30 juin 2017) et étaient inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au bilan. La charge d'intérêt sur le prêt pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 était de 707 454 \$ (726 267 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017).

21. Juste valeur des instruments financiers

La Société n'avait aucun actif financier ni aucun passif financier évalué à la juste valeur au bilan en date du 30 juin 2018 et du 30 juin 2017.

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan se composent de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes créditeurs et frais courus, du passif éventuellement payable et de la débenture convertible. La juste valeur de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des comptes créditeurs et frais courus, du passif éventuellement payable et de la débenture convertible se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

22. Renseignements supplémentaires sur les états des flux de trésorerie

| | Exercice terminé le 30 juin 2018 | Exercice terminé le 30 juin 2017 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus et le passif à long terme pour l'acquisition d'une propriété | | |
| Début de l'exercice | 3 309 234 | - |
| Fin de l'exercice | 17 360 519 | 3 309 234 |
| Dépenses engagées sur les actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes créditeurs et frais courus | | |
| Début de l'exercice | 1 748 818 | 533 067 |
| Fin de l'exercice | 3 652 179 | 1 748 818 |
| Frais d'émission d'actions inclus dans les comptes créditeurs et frais courus | | |
| Début de l'exercice | 158 523 | - |
| Fin de l'exercice | 28 734 | 158 523 |
| Amortissement capitalisé | 55 809 | 38 354 |
| Produit d'intérêt reçu | 425 092 | 268 858 |
| Crédits d'impôt remboursables reçus | - | 70 633 |

23. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil. Le conseil fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte survienne en raison des variations des facteurs de marché comme les taux de change et les prix des matières premières.

(i) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de son exposition à d'autres monnaies, principalement au dollar américain.

La Société détient de la trésorerie en dollars US, ainsi que des comptes créditeurs et frais courus libellés en dollars américain, et peut donc subir des gains et des pertes de change. La Société n'utilise aucun dérivé pour atténuer son exposition au risque de change.

Aux 30 juin 2018 et 2017, les soldes en devises étrangères étaient négligeables, de telle sorte que l'impact d'une variation des taux de change ne serait pas significatif.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie et la trésorerie affectée. La Société réduit son risque de crédit en plaçant la trésorerie et la trésorerie affectée auprès de banques à charte canadiennes.

La valeur comptable des soldes bancaires représente l'exposition maximale au risque de crédit de la Société.

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

23. Risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers et ses propriétés minières et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, les acquisitions ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. Au 30 juin 2018, la trésorerie se composait de soldes bancaires. Tel que décrit à la note 1, les liquidités de la Société au 30 juin 2018 ne seront pas suffisantes pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 juin 2019.

Le tableau qui suit résume les passifs financiers de la Société au 30 juin 2018 :

| | Moins d'un an | Entre un et trois ans | Plus de trois ans |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Comptes créditeurs et frais courus | 25 764 267 | - | - |
| Passif éventuellement payable | 10 000 000 | - | - |

Le tableau qui suit résume les passifs financiers de la Société au 30 juin 2017 :

| | Moins d'un an | Entre un et trois ans | Plus de trois ans |
|--|---------------|--------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Comptes créditeurs et frais courus | 5 348 364 | - | - |
| Passif éventuellement payable | 10 000 000 | - | - |
| Passif à long terme pour l'acquisition d'une propriété | - | 946 900 | - |

24. Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités de l'entreprise en un seul secteur d'exploitation, qui consiste en l'acquisition, l'exploration et le développement des propriétés minières au Canada. Tous les actifs et les charges de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les activités et les actifs de la Société sont tous situés au Canada.

25. Engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces et des équipements de bureau, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2021. Au 30 juin 2018, les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location étaient de 240 000 \$, répartis de la façon suivante :

| | Exercices se terminant le 30 juin |
|------|---|
| | \$ |
| 2019 | 133 000 |
| 2020 | 59 000 |
| 2021 | 48 000 |
| | <u>240 000</u> |

Ressources Falco

Notes aux états financiers

Pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

26. Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 septembre 2018, la Société a clôturé une entente de prêt garanti de rang supérieur avec Osisko (le « prêt garanti »). Selon les termes du prêt garanti, Osisko a fourni 10 millions de dollars (le « montant principal ») à Falco. Le prêt garanti sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux corporatifs. La date d'échéance du prêt garanti est le 31 décembre 2018 et les intérêts doivent être payés sur le montant principal à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant principal. Le montant principal doit être repayé à la date la plus proche entre la date de clôture de l'entente de flux (note 11) et le 31 décembre 2018.